

Communiqué de presse

Paris le 11 mars 2025

Adaptation au changement climatique : Une trajectoire à préciser pour les grands territoires urbains

Densité, pauvreté, îlots de chaleur, risque inondation, risque sanitaire : les territoires urbains sont confrontés à des aléas et vulnérabilités spécifiques face au changement climatique. Le 3e plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3) se fonde sur la Trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) qui anticipe un réchauffement à +4°C à 2100. Cette boussole est indispensable pour définir un cadre commun.

Toutefois, face à l'ampleur des défis à relever, France urbaine rappelle que le PNACC3 ne doit pas nous faire renoncer à une véritable trajectoire d'atténuation et doit être guidé par des valeurs et principes partagés :

1/ Le principe de cohérence des orientations, des objectifs et des financements en vue de garantir la réorientation des investissements et pratiques des acteurs publics et privés. Les coûts d'investissement locaux sont massifs (désimperméabilisation, rénovation thermique, traitement et réutilisation de l'eau...) et nécessitent un engagement pluriannuel lisible ;

2/ La justice sociale et la participation : la transition ne sera acceptable et possible qu'en tenant compte des facultés contributives et d'adaptation de toutes et tous ;

3/ Le principe de santé globale : nous salons que le PNACC aborde le principe "une seule santé" qui doit être une véritable boussole ;

4/ La mutation des usages et le principe de sobriété éclairée : affirmer et préparer un changement nécessite des signaux réglementaires, législatifs et une communication claire ;

5/ La subsidiarité et la territorialisation : les cibles nationales doivent être territorialisées pour être activables et le rôle clé des grands territoires urbains, dans leur capacité d'agir et enjeux spécifiques, doit être réaffirmé ;

6/ Le partenariat et la coopération : la transition appelle à la reconnaissance des interdépendances ;

Dans un tel contexte les territoires urbains sollicitent en particulier :

- une stabilisation des trajectoires normatives et du zéro artificialisation nette,
- une consolidation du [Fonds territorial climat](#) et des financements locaux consacrés à l'adaptation et la transition et un soutien réaffirmé aux coopérations interterritoriales,
- l'évolution de la réglementation nationale s'agissant de l'adaptation du bâti notamment lorsque l'habitabilité des territoires et la protection des personnes est en jeu,

- la mutation du cadre de la commande publique pour faciliter la relocalisation dès lors qu'elle favorise la mise en place de systèmes résilients et durables...
- la prise en compte des populations les plus vulnérables aussi bien en cas de crise qu'en amont et le soutien d'une véritable culture citoyenne du risque à l'échelle locale.

NOS PROPOSITIONS